



**Compte rendu de la
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 17 juin 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 17 juin à vingt heures, Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry ROLLAND, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : ROLLAND Thierry- PETREQUIN Myriam- FANTON Catherine - CHOLLIER Jean-Vincent - - CLAIR Franck- PERRIN Stéphane- GUITTARD Amélie- LAMBERT Gilliane- PELLET Karine-

Pouvoirs : DESCHAMPS Grégory donne pouvoir à ROLLAND Thierry

Absents excusés : SABATIER David

Secrétaire de séance : Madame PETREQUIN Myriam

Date de convocation : 11/06/2021

1°: Approbation du compte-rendu de la réunion du CM du 16/03/2021.

2°: Délibérations

DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
D 615221 : Bâtiments publics	28 210.64 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	28 210.64 €	
D 2152 : Installations de voirie		9 935.06 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		9 935.06 €
R 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté		9 935.06 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté		9 935.06 €
R 002 : Excédent antérieur reporté fonct	28 210.64 €	
TOTAL R 002 : Excédent antérieur reporté Fonc	28 210.64 €	

DELIBERATION 2021-14 : Régularisation foncière La Rabatellière

Monsieur le Maire expose :

M et Mme Yannick LAMBERT vendent un terrain leur appartenant sur la Commune de Royas.

Ils ont fait intervenir un géomètre-expert, le cabinet LEVIN, 85 impasse des Marmonniers, 38 300 RUY-MONTCEAU. Celui-ci a constaté une erreur du plan cadastral.

En effet, il apparaît que l'emprise réelle du chemin ne correspond pas aux parcelles cadastrales censées le représenter et cadastrées A N° 896 et 1186.

Ce décalage est visible sur la vue aérienne jointe au présent courrier.

Afin de rectifier cette erreur, il est nécessaire que la Commune cède à M et Mme LAMBERT les parcelles cadastrées C N° 1193, 1199, 1200, 1201 et 1202, pour une superficie totale de 415m². Ces parcelles sont issues de la division des parcelles 896 et 1186 ainsi qu'il résulte du plan de division du géomètre ci-joint.

En échange, la Commune recevra la parcelle cadastrée A N° 1192 pour une superficie de 760m². Celle-ci sera détachée de la parcelle A N° 895 et correspond à l'emprise actuelle du chemin.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** son Maire à réaliser l'opération décrite-dessus.
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de revêtir de sa signature tout document nécessaire à l'exécution des présentes.

DELIBERATION 2021-15 : Organisation de l'accueil du mercredi à la rentrée de septembre 2021

Monsieur le Maire expose :

A compter de septembre 2021, l'accueil de loisirs du Mercredi porté par Bièvre Isère Communauté est repris en gestion directe par 4 communes dites « gestionnaires »

Cette nouvelle organisation permet d'aligner les fonctionnements avec le reste du territoire où ces accueils sont organisés par les communes ou des associations, considérant que ce service en direction des familles relève davantage d'une proximité locale et en complémentarité avec le fonctionnement de l'école.

La présente convention vise à encadrer les modalités du partenariat avec les autres communes dites « partenaires » pour l'accueil des enfants.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention relative à l'organisation de l'accueil du mercredi à la rentrée de septembre 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité, 1 vote contre :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention.
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de revêtir de sa signature tout document nécessaire à l'exécution des présentes.

3° : Questions diverses

- ❖ Un panneau d'agglomération « ROYAS » route de Chalandière, va être commandé et installé.
- ❖ Le tableau des élections Régionales et Départementales prévues les dimanches 20 et 27 juin est mis à jour.
- ❖ Les devis concernant le remplacement des menuiseries extérieures de la Mairie et du logement sont étudiés.
- ❖ Il est nécessaire, car très ancienne, de changer l'alarme de la Mairie. La commune souhaite également équiper le local technique. Ces différents devis sont à l'étude.
- ❖ Des ralentisseurs vont être installés à différents endroits de la Commune. Demande de devis.
- ❖ Comme chaque année, la Commune offre des calculatrices aux futurs collégiens.
- ❖ le cinéma de plein air aura lieu le 10 août 2021, place des Tilleuls.
- ❖ La date du repas communal est fixée au dimanche 5 septembre 2021.
- ❖ La date du repas des anciens est fixée au dimanche 7 novembre 2021